# Service Régional des incendies de Mont-Joli

# Directive opérationnel

**Sujet :** Manœuvre de reculons d'un En vigueur le : 2015-08-19

véhicule incendie. Modification :

# À tous le personnel

## **Objectif:**

L'utilisation d'un guide sécurisera la manoeuvre en marche arrière; celui-ci contrôlera l'environnement où vous reculez, surveillera vos angles morts et préviendra l'arrivée éventuelle de piétons, cyclistes et véhicules dans vos angles morts.

Sur les lieux d'une intervention, le conducteur devrait toujours privilégier une position qui lui permet de repartir vers l'avant afin d'éviter la manoeuvre en marche arrière.

### La façon de faire sécuritaire

- Immobiliser le véhicule dans une position sécuritaire, actionner les freins de stationnement et allumer les gyrophares.
- Indiquer au personnel à l'intérieur de la cabine de quel côté descendre et à quel moment.
- Avant d'effectuer la manœuvre en marche arrière, s'assurer de désigner un membre de l'équipe afin qu'il vous guide et de lui expliquer les manœuvres prévues;
  - a) Le guide doit faire le tour du véhicule avant de prendre place derrière celui-ci afin de bien connaître l'environnement autour du véhicule avant le début de la manœuvre.
  - b) Le conducteur doit attendre qu'un guide soit disponible afin de pouvoir effectuer ces manœuvres en toute sécurité.

- Le guide doit se situer à une distance d'au moins 3 mètres ou plus (s'il veut voir plus large pour l'angle mort du côté passager) à l'arrière du véhicule du côté conducteur et être visible dans le rétroviseur;
  - a) Si l'utilisation de deux membres de l'équipe est possible, le guide se place du côté du conducteur à l'arrière du véhicule et l'autre membre (vigie) sera du côté passager à l'arrière du véhicule;
    - Une vigie peut être utilisée pour toute manœuvre de déplacement, de positionnement avant et arrière, de stabilisation du véhicule dans les endroits restreints en hauteur et en largeur;
    - La vigie doit s'assurer d'être en contact visuel avec le guide en tout temps;
    - La vigie signale uniquement au guide un arrêt du véhicule en cas de danger;
    - Le guide demeure en tout temps la seule personne qui communique avec le conducteur du véhicule;
    - Le conducteur garde un contact visuel avec le guide en tout temps. S'il est dans l'obligation de regarder dans le rétroviseur droit, il doit préalablement ralentir voir arrêter le véhicule.
- Abaisser la fenêtre de l'habitacle afin d'établir un contact audible avec le guide et visuel avec l'utilisation des rétroviseurs. Fermer les accessoires non essentiels à l'intérieur de la cabine et pouvant nuire à l'audition.
- Ne jamais entamer la manœuvre en marche arrière avant que le personnel soit en position et avant d'avoir établi le contact visuel avec le guide;
  - a) En cas de noirceur, on doit utiliser un système de signalisation adapté (lampe de poche avec cône rouge, par exemple) ou bien activer les phares latéraux du véhicule.
  - b) Le guide donne le signal d'entreprendre les manœuvres de recul.
- Désactiver le frein de stationnement et embrayer le véhicule en marche arrière.

- 8
- Amorcer la manœuvre en marche arrière <u>en reculant lentement</u> (toujours garder le pied <u>au-dessus de la pédale de frein)</u> et en conservant le contact visuel avec le guide;
- a) Le conducteur doit immobiliser immédiatement le véhicule si le contact visuel est perdu avec le guide ou bien en cas de doute quant à la sécurité de la manœuvre;
- b) Lorsque le véhicule est en mouvement, il doit y avoir une distance minimale d'au moins 3 mètres entre le guide et le véhicule qui fait marche arrière;
  - Dans la mesure du possible, conserver cette distance tout au long de la manœuvre en marche arrière;
  - En cas d'urgence, le guide et la vigie peuvent commander l'arrêt du véhicule.
- c) Si le véhicule est muni d'une caméra de recul, son utilisation ne doit pas remplacer la présence d'un guide. La caméra ne doit être utilisée qu'en tant qu'outil complémentaire;
- 9

Une fois la manœuvre en marche arrière terminée, mettre le véhicule à la position neutre et actionner les freins de stationnement:

#### Notez bien :

Lors de la manœuvre en marche arrière au retour à la caserne, il est recommandé de ne pas aller en contresens de la circulation routière. Évitez d'avancer trop loin afin de diminuer votre distance en marche arrière. Si possible, essayez de longer le devant de la caserne et tournez devant votre porte. Dès que vous êtes en ligne droite avec celle-ci, arrêtez. Votre distance sera ainsi moins longue pour la manœuvre en marche arrière.

De plus, il est important de se rappeler que la visibilité du conducteur peut être altérée lors du passage du véhicule incendie de l'extérieur vers l'intérieur de la caserne en raison de la pénombre qui règne à l'intérieur de celle-ci. Ce faisant, il y peut y avoir un bref moment où le contact visuel sera perdu avec le guide. Cette étape doit être réalisée avec la plus grande précaution. PAGE 10

# **Application**

La tâche de guide ou de vigie sera attribué par l'officier ou l'opérateur du véhicule. Dans le cas ou l'opérateur est seul mais que des pompiers sont en caserne, ces derniers doivent s'auto-affecter à la tâche de guide ou de vigie.

# Les signaux de manoeuvre en marche arrière

L'uniformité est nécessaire lorsque nous devons communiquer avec des signaux afin d'éviter l'ambiguïté dans l'information transmise.

Dans cette optique, les signaux suivants sont standardisés pour les services de sécurité incendie du Québec. Le guide doit utiliser les signaux suivants lors du signalement de la manoeuvre en marche arrière :

### Signal d'avancer:

Placez vos deux bras parallèles au sol, levez les avant-bras à  $90^{\circ}$  et ramenez-les parallèles au sol avec les mains ouvertes, la paume vers le sol.





Avec le mouvement des bras, simulez l'effet de repoussement du haut vers le bas.

### Signal de reculer :

Placez vos bras le long de votre corps, les coudes légèrement dégagés et les paumes de vos mains face vers l'avant.

En effectuant ce mouvement correctement avec les paumes venant à vos épaules, vous créez ainsi l'effet de rapprochement, ce qui indique au conducteur de reculer en ligne droite.







Pour effectuer le signal, relevez vos avant-bras et amenez vos mains à la hauteur de vos épaules (du bas vers le haut).

## Signal d'attente :

Placez vos bras le long de votre corps, les coudes légèrement dégagés et les paumes de vos mains face vers l'avant. Ce signal a pour but d'avertir le conducteur de se préparer à faire la marche arrière. Dès que le conducteur aperçoit ce signal, il applique le frein de service et attend. Ce signal avertit le conducteur d'arrêter sans utiliser le frein de stationnement; ce n'est qu'un arrêt temporaire demandé par le guide.



## Signal indiquant vers la droite :

Placez votre bras droit parallèle au sol, et le bras gauche le long de votre corps, le coude légèrement dégagé et la paume vers l'avant. Ramenez la main gauche à la hauteur de votre épaule gauche pour signaler la manœuvre de marche arrière. Le bras droit reste parallèle tant que vous désirez que le conducteur dirige son véhicule vers la droite.







### Signal indiquant vers la gauche :

Placez votre bras gauche parallèle au sol, et le bras droit le long de votre corps, le coude légèrement dégagé et la paume face vers l'avant. Ramenez la main droite à la hauteur de votre épaule droite pour signaler la manœuvre de marche arrière. Le bras gauche reste parallèle au sol tant que vous désirez que le conducteur se dirige vers la gauche.







### Signal de distance à parcourir :

Placez-vous face au conducteur, placez votre bras droit parallèle au sol et le bras gauche en diagonale la main à la hauteur de la ceinture. Dès que le conducteur voit ce signal, il doit redoubler d'attention, car cela signifie qu'il se rapproche de l'arrêt complet. Le guide rapproche la main gauche graduellement vers la main droite tout au long de la marche arrière pour préparer le conducteur à l'arrêt complet.







### Signal d'arrêt complet du véhicule :

Placez vos bras à la hauteur de la tête et croisez les avant-bras. Dès que vous effectuez ce signal, le conducteur doit procéder à l'arrêt complet et appliquer le frein de stationnement.



#### Référence : Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur "affaire municipales" (APSAM)

14.			<b>5</b> 0 10
I Emiga par : IX laan	2015 00 24	$\mathbf{D}_{0}$ $\mathbf{q}_{0}$ $\mathbf{q}_{0}$ $\mathbf{q}_{0}$	1 13 (3 1()
Émise par : D. Jean	//// )-U0-/4	Page : 7 de 7	D.O-10
Elimbe pai . D. Jean	2013 00 21	rage . / ac /	D.O 10